

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt: 22 janvier 2004*

## **Interpellation urgente écrite**

### **« Création d'un réseau d'urgences »**

En date du 12 janvier 2004, un quotidien genevois nous apprenait que le DASS projette de créer un réseau d'urgences en collaboration avec les cliniques privées de Carouge, des Grangettes, de l'hôpital de la Tour et du centre médical d'Onex.

L'article en question fait part de la forte augmentation des entrées aux urgences de l'Hôpital cantonal ces dernières années, d'où l'idée de cette collaboration avec le secteur privé. Cette collaboration passerait entre autres par un échange de personnel et une formation commune.

La question d'un subventionnement de ces établissements privés par les pouvoirs publics dans le cadre de cette activité est également évoquée.

Mes questions sont les suivantes :

- Face à l'augmentation de la population du canton, dans quelle proportion les urgences ont-elles augmenté aux HUG ?
- Quelles sont les mesures d'organisations en infrastructures, et celles concernant les collaborateurs-trices, mises en place au sein des HUG afin de répondre à ces augmentations d'entrées aux Urgences ?
- Combien de postes de travail seraient nécessaires aux HUG pour faire face à cette augmentation ?
- Dans le cadre de la création d'un réseau avec le secteur privé, à quels montants se monteraient les subventions accordées ?
- Quelle garantie pourront avoir les pouvoirs publics sur la transparence des comptes de ces établissements privés ?
- Quel sera le statut du personnel appelé à être « échangé » au sein de ce réseau ?

Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien apporter à mon interpellation urgente écrite.